

Metz, le 15 décembre 2020

Chers Amis Chasseurs,

Le Premier Ministre, Jean Castex, a annoncé le 10 décembre dernier les nouvelles dispositions qui rentrent en vigueur ce jour, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

Qu'en est-il de la Chasse en Moselle :

A partir de cette date, l'exercice de la chasse se fera normalement de 6h00 à 20h00. Il n'est donc plus nécessaire de se munir d'une attestation pour les chasses de jour. Elles peuvent s'effectuer toute la journée, et à l'endroit que vous souhaitez, puisque les 20 kilomètres et les 3 heures sont supprimés à partir de ce jour ainsi que les démarches et attestations liées à la battue de grand gibier. La chasse retrouve donc une pratique normale en dehors des horaires du couvre-feu.

L'affût de nuit du sanglier est autorisé. Entre 20 heures et 6 heures du matin, vous devrez vous munir : de la nouvelle attestation de déplacement et cocher la case n°6, d'une copie de l'arrêté préfectoral n°73 du 4 novembre 2020, de votre permis de chasser en cours de validité, d'un document justifiant de votre statut de détenteur d'un territoire de chasse ou pour les personnes déléguées, d'un document justifiant de cette délégation. A ce titre sont acceptés : bail de chasse, appel de cotisation du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, liste de partenaires de chasse.

A ce jour reste en vigueur, la jauge de 30 personnes maximum.

Bien entendu, les gestes barrières restent en vigueur également avec l'interdiction des repas collectifs.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Administration afin de faire évoluer rapidement les arrêtés préfectoraux concernant le point ci-dessus.

Nous reviendrons immédiatement vers vous dès que nous aurons des informations officielles.

Si la situation sanitaire générale ne s'améliore pas d'ici début janvier, le risque d'un nouveau confinement n'est pas à exclure, et c'est pourquoi chacun doit être un exemple de bonne conduite pour les autres comme pour lui-même.

La crise sanitaire est loin d'être terminée, alors restez extrêmement prudents et prenez soin de vous.

En St Hubert,
Le Président de la FDC 57 :
Pierre LANG